



ASSOMPTION
SAINTE CLOTILDE
BORDEAUX

ANNEXE AU REGLEMENT FINANCIER
ASSOMPTION SAINTE CLOTILDE BORDEAUX
Lycée Général et Technologique

Année scolaire 2024-2025

Document à compléter et à envoyer par courrier avant le **14 Aout 2024**
avec l'avis d'imposition 2024 complet pour les deux parents

Nom/Prénom de l'élève:

Classe :

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES

Le montant de la contribution fixe est calculé en fonction du « revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition 2024 » divisé par « 2 + nombre d'enfants à charge ».

L'avis d'imposition 2024 est à joindre obligatoirement **sinon vous serez placé en catégorie 6** et aucune rectification de catégorie ne sera faite après le 31/12/2024.

Catégorie (à déterminer)	N°
Montant estimé de la contribution	_____ €
Cotisation A.P.E.L. (facultative)	25 €

L'aîné(e) de vos enfants est-il scolarisé dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique ? (cocher la case)

OUI NON

Etes-vous salarié ou enseignant dans l'Enseignement Catholique ? (cocher la case)

OUI (joindre une attestation de votre établissement) NON

2. STATUT SCOLAIRE (cocher la case)

<input type="checkbox"/> Interne en pension complète	4 010 €
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire (tarif en fonction du nombre de jours)	_____ €
<input type="checkbox"/> Externe	
Approvisionnement du porte-monnaie pour déjeuner exceptionnellement 10 repas = 83 € par chèque ou carte bleue via école directe	

3. SECTION INTERNATIONALE / BAC BFI / SECTION EUROPEENNE ESPAGNOLE (cocher la case)

<input type="checkbox"/> Section Internationale en seconde	360 €
<input type="checkbox"/> Bac BFI en première et terminale	360 €
<input type="checkbox"/> Section Européenne Espagnole	80 €

4. TABLETTE NUMERIQUE, LICENCES ET LIVRES NUMERIQUES (cocher la case)

	TABLETTE	LIVRES
<input type="checkbox"/> Seconde	160,00 €	96 €
<input type="checkbox"/> Première	160,00 €	96 €
<input type="checkbox"/> Terminale	160,00 €	96 €
<input type="checkbox"/> Première STMG - Nouveau à la rentrée 2024/2025	240,00 €	96 €
<input type="checkbox"/> Terminale STMG - Rentrée en 1 ^{ère} 2023/2024	240,00 €	96 €

Ensemble scolaire Assomption Ste Clotilde

Section internationale anglaise – Section sportive d'excellence – Internat filles



Ecole – Lycée – Campus - 370 Boulevard Wilson - CS 41734 - 33073 BORDEAUX Cedex
Collège - 9 rue Bel Orme - 33000 BORDEAUX (collège)

5. MODE DE REGLEMENT (cocher la case)

- En 1 fois par chèque à réception de la facture en octobre
- En 3 chèques à réception de la facture et encaissés en octobre, janvier et avril
- Par prélèvement automatique à échéance au 5 du mois pendant 9 mois (octobre à juin).

Joindre le mandat SEPA complété pour les nouveaux inscrits ou modification du RIB

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT PAR LES DEUX PARENTS**RESPONSABLE LEGAL 1**

Je soussigné, Monsieur _____
reconnais avoir lu le règlement financier et accepte le
paiement de l'ensemble des frais tels qu'ils sont décrits
dans cette annexe. Je m'engage à régler l'intégralité des
frais liés à la scolarité de mon enfant.

A : _____ Le : __/__/____

Signature avec la mention « lu et approuvée » :

RESPONSABLE LEGAL 2

Je soussignée, Madame _____
reconnais avoir lu le règlement financier et accepte le
paiement de l'ensemble des frais tels qu'ils sont décrits
dans cette annexe. Je m'engage à régler l'intégralité
des frais liés à la scolarité de mon enfant.

A : _____ Le : __/__/____

Signature avec la mention « lu et approuvée » :

A compléter en cas de divorce ou séparation

En cas de séparation ou de divorce, indiquer en pourcentage la part payée par chacun des parents et joindre :

- ✓ l'extrait de jugement ou la convention parentale indiquant les modalités de répartition des frais de scolarité
- ✓ les avis d'imposition 2024 de chacun des parents.

Sans jugement explicite et à défaut d'accord entre les parents, la scolarité sera facturée par moitié entre les parents. Si les deux avis d'imposition ne sont pas fournis, la catégorie la plus haute sera appliquée.

Part de facturation du responsable légal 1 en % :

Part de facturation du responsable légal 2 en % :